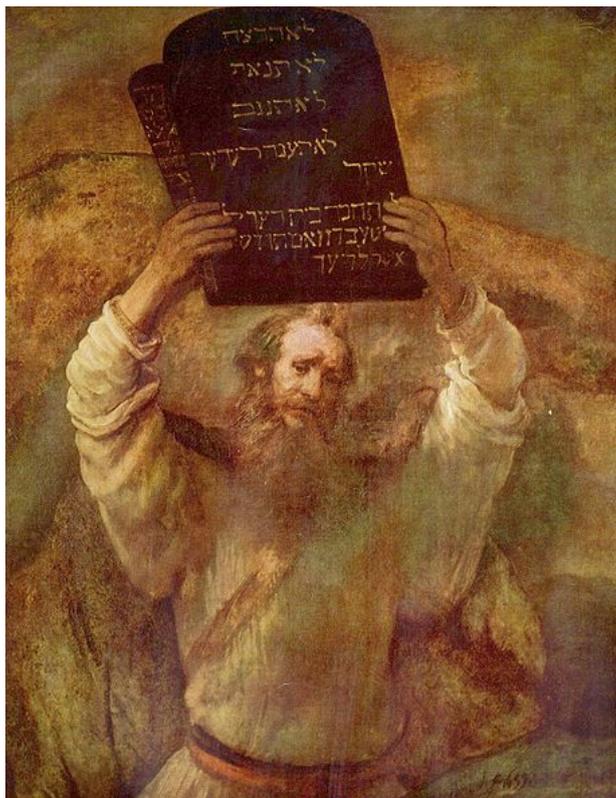


11^{ème} Journée de l'Addictologie de Douai

(anciennement "Rencontres de l'USID")



Loi et addiction



"...la science est en train de déverser certains effets qui ne sont pas sans comporter quelques enjeux. Matérialisons les sous la forme des divers produits qui vont des tranquillisants jusqu'aux hallucinogènes. Cela complique singulièrement le problème de ce qu'on a jusque là qualifié d'une manière purement policière de la toxicomanie" Jacques Lacan

L'étymologie de l'addiction nous vient du latin "ad-dicare", soit "dit-à" : les esclaves, qui n'avaient pas de nom, étaient dit-à leur maître, en l'occurrence, le "pater familias". Au Moyen-âge, l'addiction est une expression juridique qui signifie la mise à disposition contrainte de la personne endettée envers son débiteur. C'est cette proximité entre loi et addiction que nous vous proposons d'interroger.

Tabac, alcool, drogue, ne peuvent désormais s'apprécier que dans l'intimité du chez-soi, et encore ? Pour autant, la stigmatisation des substances psychotropes n'empêche pas l'industrie d'abreuver nos concitoyens de produits, tout aussi addictifs. La loi républicaine serait-elle clivée ?

La sociologie décrit une économie parallèle, qui fait vivre les exclus de la récession. Les lois mêmes, édictées de par le monde, font la fortune de mafias qui menacent la démocratie. Quelle législation pour l'addiction ?

Le langage instaure l'être humain comme sujet au désir, dont la satisfaction ne peut être qu'inter-dite. Donc manquée, assurant ainsi par la répétition, la pérennité de la quête de jouissance de l'homme. La prolifération addictive actuelle serait-elle l'indice d'une défaillance de la loi symbolique ?

Le jeudi 27 septembre 2012, de 8h 30 à 17h
à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques
"Alexis de Tocqueville", Douai

Renseignements et inscription:

<http://urfda.sharepoint.com>

Unité de Recherches et de Formation sur les Drogues et l'Addiction
37 rue Victor Gallois, 59500 Douai
Tél : 03.27.94.77.30

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

Serge Karsenty

"Regards croisés sur le lien social", avec D. Bouget, L'Harmattan, 2005

Michel Koutouzis

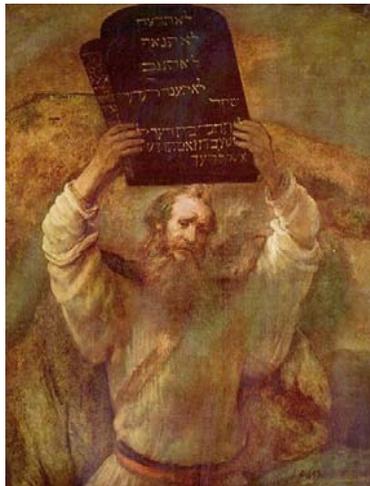
"Crimes, trafics et réseaux. Géopolitique de l'économie parallèle", avec P. Perez, Ellipses, 2012

"Le blanchiment", avec J.F. Thory, "Que sais-je", 2005

"Géopolitique et géostratégies des drogues", Economica, 1996

Jean-Pierre Jacques

"Drogues et substitution. Traitement et prise en charge du sujet", avec C. Figiel, De Boeck, 2006



"Moïse jetant les tables de la loi"
Rembrandt van Rijn, 1659

Avec l'association "Généralistes et Toxicomanie
59-62, nouvelles pratiques en médecine générale"

"...la science est en train de déverser certains effets qui ne sont pas sans comporter quelques enjeux. Matérialisons les sous la forme des divers produits qui vont des tranquillisants jusqu'aux hallucinogènes. Cela complique singulièrement le problème de ce qu'on a jusque là qualifié d'une manière purement policière de la toxicomanie" Jacques Lacan

L'étymologie de l'addiction nous vient du latin "ad-dicare", soit "dit-à" : les esclaves, qui n'avaient pas de nom, étaient dit-à leur maître, en l'occurrence, le "pater familias". Au Moyen-âge, l'addiction est une expression juridique qui signifie la mise à disposition contrainte de la personne endettée envers son débiteur. C'est cette proximité entre loi et addiction que nous vous proposons d'interroger.

Tabac, alcool, drogue, ne peuvent désormais s'apprécier que dans l'intimité du chez-soi, et encore ? Pour autant, la stigmatisation des substances psychotropes n'empêche pas l'industrie d'abreuver nos concitoyens de produits, tout aussi addictifs. La loi républicaine serait-elle clivée ?

La sociologie décrit une économie parallèle, qui fait vivre les exclus de la récession. Les lois mêmes, édictées de par le monde, font la fortune de mafias qui menacent la démocratie. Quelle législation pour l'addiction ?

Le langage instaure l'être humain comme sujet au désir, dont la satisfaction ne peut être qu'inter-dite. Donc manquée, assurant ainsi par la répétition, la pérennité de la quête de jouissance de l'homme. La prolifération addictive actuelle serait-elle l'indice d'une défaillance de la loi symbolique ?

L 'Unité de Recherches et de Formation
sur les Drogues et l'Addiction
et le Centre Hospitalier de Douai

11^{ème} Journée de l'Addictologie de Douai

(anciennement "Rencontres de l'U.S.I.D.")

" Loi et Addiction "

Le Jeudi 27 septembre 2012, de 8h 30 à 17h
A l'Université des Sciences Juridiques et
Politiques "Alexis de Tocqueville", Douai



Site : <http://urfd.a.sharepoint.com>

christian.colbeaux@ch-douai.fr

"Loi & addiction"

11^{ème} journée de l'addictologie de Douai

8h 30 Accueil

9h Ouverture

Christian Colbeaux, *Chef de service CSAPA Douai*
Tanguy Le Marc'Hadour, *Doyen de la Faculté*
Eric Vaillant, *Procureur de la République*

10h Politique de l'addiction

Modérateur : José Delannoy, *CSAPA Douai*
Discutante : Nicole Maestracci, *Magistrate*

"Géopolitique et géostratégies des drogues"
Michel Koutouzis
Consultant-expert auprès de l'ONU et de l'UE

"Légaliser sans libéraliser, un même principe
de contrôle public est-il possible pour toutes
les substances addictives et toxiques ?"
Serge Karsenty
*Sociologue, laboratoire "Droit et changement social",
Université de Nantes*

"Titre en attente"

Fabrice Olivet
Directeur, Association Support Usagers de Drogues

Plus de renseignements sur le site :
<http://urfda.sharepoint.com>

14h Focus :

Modérateur : Rachid Saïmi, *Ass. G&T 59/62*
Intervenant : Bernard Bertrand, *Expert sur la
question des S.C.M.R.*

"Les salles de consommation
à moindre risque"

15h Ethique de l'addiction

Modérateur : Christian Colbeaux, *CSAPA Douai*
Discutante : Rosa Caron, *MDC-HDR Lille 3, Paris 7*

"Addiction, révolte et soumission"
Jean-Pierre Jacques
Psychiatre, psychanalyste, Bruxelles

"Loi ... ou pas loi"
Jean Périn
Juriste, psychanalyste, Paris

L'U.R.F.D.A. est une association
régie par la Loi de 1901
N° formation professionnelle continue :
31 59 03 97 9 59
Cette journée peut être prise en charge par
votre employeur, avec une convention

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :

Mail :

Organisme professionnel :

Fonction :
Adresse professionnelle :

- Formation permanente : 80 €
- Inscription individuelle
Avant le 01/09/12 : 30 €
Après le 01/09/12 : 50 €
- Etudiant (avec justificatif) : 15 €
- Personnel du C. H. de Douai

Ce feuillet accompagné de son règlement (chèque
à l'ordre de l'URFDA) est à adresser au
Secrétariat de la 11^{ème} journée
de l'addictologie de Douai,
37 rue Victor Gallois, 59500 Douai
Tél : 03.27.94.77.30 / Fax : 03.27.94.77.37